



Rémunération Arbitrage Saison 2023/2024

Compétitions	Honoraires Juges Arbitres	Superviseurs	Arbitres de chaise
Championnat Grade 1-2 Messieurs - Grace 1-2-3-4 Dames	Grade A:300dhs Grade B:275dhs Grade C:250dhs	180 dhs/superviseur (si 2 rencontres)	60 dhs/match
Championnat Grade 3-4 Messieurs	Grade A:450dhs Grade B:400dhs Grade C:350dhs	180 dhs/superviseur	60 dhs/match
Championnat +35 ans , + 45 ans	Grade A,B et C : 300dhs	-	-

AFN1 : arbitre fédéral niveau 1 - AFN2 : arbitre fédéral niveau 2 - AFN3 : arbitre fédéral niveau 3 -

Juges arbitres, superviseurs et arbitres de chaise

Villes périphériques : situées à moins de 160 kilomètres de la ville de résidence du juge arbitre, des superviseurs et et des arbitres de chaise
 Juges arbitres d'une autre ville : les frais de transport (tarif 1,50 dirhams le kilomètre) et le déjeuner sont à la charge du club qui reçoit
 Superviseurs et arbitres de chaise d'une autre ville : frais de transport (tarif 1dirhams le kilomètre) et le déjeuner sont à la charge du club qui reçoit .
 Juges arbitres, superviseurs et arbitres de chaise de la même ville du club qui reçoit : le déjeuner est à la charge du club

Villes éloignées : situées à plus de 160 kilomètres de la ville de résidence du juge arbitre, des superviseurs et des arbitres de chaise
 Juges arbitres d'une autre ville : les frais de transport (tarif 1 dh le km distance aller comprise entre 161 et 300 km - tarif 0,9 le km pour une distance aller entre 301 et 400 km - tarif 0,8 dh le km distance aller comprise entre 401 et 550 km, tarif 0,75 le km pour une distance aller de + 551 km la restauration et l'hébergement dans un hôtel (minimum 3 étoiles) ou un forfait d'hébergement de 400 dhs sont à la charge du club qui reçoit
 Superviseurs et arbitres de chaise d'une autre ville: les frais de transport (tarif 0,5 dirhams le kilomètre), la restauration et l'hébergement à la charge du club qui reçoit .
 Juges arbitres, superviseurs et arbitres de chaise de la même ville du club qui reçoit : le déjeuner est à la charge du club

NOTA BENE : Dans le cas où une rencontre ne débute pas, les honoraires du juge arbitre/superviseur seront de 50 % selon le tableau ci-dessus.